



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expérimentation de la télémédecine dans les Ardennes

Question écrite n° 11397

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'alarmante démographie médicale des Ardennes et sur les potentialités offertes par le développement de la télémédecine au sein des départements les moins bien dotés. Malgré les trois derniers plans de Marisol Touraine en 2012, 2015 et 2016 et malgré les annonces du Gouvernement en octobre 2017, force est de constater que le paradoxe continue de s'amplifier et la situation de ne pas s'améliorer. Les déserts médicaux persistent et s'étendent même alors que le pays n'a pourtant jamais compté autant de professionnels de santé. Si ces difficultés viennent s'ajouter aux fragilités socio-économiques de certains territoires, avec un taux plus élevé de maladies chroniques, des populations plus âgées ou avec des revenus les plus faibles, l'absence de mesures contraignantes dans l'installation des médecins et la volonté claire de favoriser le développement des maisons de santé ne suffisent pas à endiguer ce problème, endémique dans le département des Ardennes. Territoire fortement défavorisé du point de vue médical, le département ardennais souffre en effet de nombreux déserts médicaux et d'un important déficit de médecins généralistes et spécialistes. Couplé au vieillissement de la population, les besoins médicaux ne cessent de croître et la mobilité des personnes de se réduire. Ce phénomène continue de s'aggraver et les Ardennais de souffrir d'un accès réduit aux soins de qualité. Mme la ministre a plusieurs fois évoqué la piste de la télémédecine pour combler ces déséquilibres de démographie médicale alors que le PLFSS pour 2018 avait permis la rémunération de certains actes de téléconsultation et de télé-expertise. Compte tenu des avantages évidents du développement des nouvelles voies offertes par l'e-santé, elle lui demande si elle pourrait accorder une expérimentation sur le sujet de la télémédecine au département des Ardennes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11397

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6797

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)